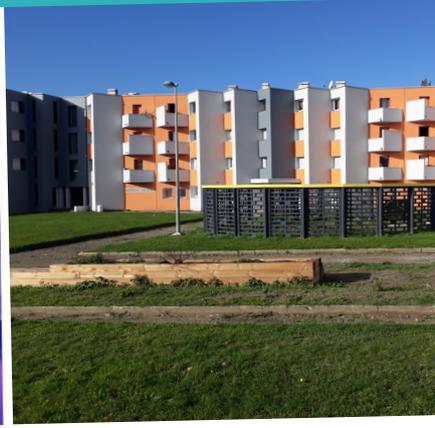
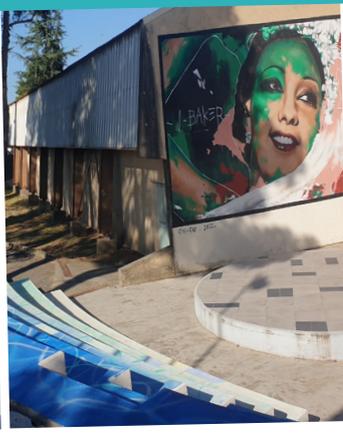




APPEL À PROJETS 2025



Engagements quartiers 2030

NOTE DE CADRAGE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 31 JANVIER 2025

Tout dossier incomplet ou parvenu au-delà de cette date ne sera pas pris en compte.

I- CONTEXTE

Le contrat de Ville « engagements quartiers 2030 » de Carcassonne a été signé le 22 mars 2024 pour la période 2024-2030, il s'inscrit dans la continuité des précédentes contractualisations qui marquent l'engagement du territoire sur le champ de la cohésion sociale et urbaine auprès des 5 QPV carcassonnais*.

L'appel à projets permet de réaliser chaque année une programmation et d'utiliser le levier des crédits spécifiques de la politique de la ville. La programmation s'organise à partir de cette note de cadrage, qui oriente les attendus des partenaires pour répondre aux défis du contrat.

Les actions programmées dans ce cadre viseront à renforcer, adapter ou ajuster l'action déjà menée via le droit commun en réponse aux attentes et besoins des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Les axes d'intervention relèveront des thématiques suivantes :

- Développement économique, emploi ;
- Habitat, cadre de vie ;
- Mobilités quotidiennes ;
- Jeunesse, éducation, accès à la culture, sports ;
- Action sociale, accès aux droits, santé, famille, tranquillité publique.

Les axes transversaux sont : les transitions écologiques, la lutte contre les discriminations , la mobilité, la participation des habitants.

*La Conte - Ozanam - Sainte Marie / Saint-Jacques - le Viguiier / Bastide - Pont Vieux / Fleming - La Reille / Grazailles

II- RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS

ARTICLE 1 - LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Cet appel à projets a vocation à soutenir des projets de développement social, économique et urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Carcassonne, dont l'objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre le quartier et le reste du territoire et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

ARTICLE 2 - À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS ?

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit privé comme public (associations, bailleurs, établissements publics, collectivités...) est éligible quel que soit le lieu d'implantation du siège social.

ARTICLE 3 - QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS ?

Les actions mises en oeuvre doivent bénéficier directement aux habitants des **5 quartiers**. Vous avez la possibilité de situer une adresse sur un des quartiers prioritaires via le Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville du Ministère de la ville :

<https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

L'éligibilité des actions dépend du lieu de domiciliation des publics et non du lieu de réalisation (cf P.10)

ARTICLE 4 - LES ORIENTATIONS THÉMATIQUES

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « engagements quartiers 2030 » doivent s'inscrire obligatoirement dans l'un des défis, répondre à un objectif et un défi transversal.

ARTICLE 5 – LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES DOSSIERS

Seuls les dossiers respectant les critères d'éligibilité pourront être examinés :

Le dossier doit être complet et comprendre toutes les pièces justificatives listées à l'article 12 de la présente note, la demande de subvention doit se faire impérativement à l'aide du cerfa 12 156*06, généré par la plateforme de l'Etat « Dauphin » <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Le portail Dauphin est l'outil informatique de co-construction, de programmation partagée avec l'ensemble des financeurs des contrats de ville, de dématérialisation destiné à simplifier les procédures administratives. Le portail permet aux porteurs de projets intervenant sur les quartiers prioritaires de déposer un dossier dématérialisé. Lors de la saisie il doit y avoir une cohérence obligatoire entre l'adresse SIRET et celle du siège social inscrite dans le Cerfa (tout changement de n° SIRET doit être signalé au bureau de la politique de la ville de la préfecture).

Lors de la saisie du budget de l'action :

- taper impérativement 2025 dans l'encart «Millésime : Année»
- pour sélectionner l'Etat « ANCT » (11-POLITIQUE-VILLE-11-AUDE) ou l'Agglo (11-CA Carcassonne Agglo) ou la CAF (CAF-11-AUDE) : taper 11 dans les encarts correspondants
- pour le Conseil Régional : taper OCCITANIE
- pour le Conseil Départemental : taper AUDE
- pour les qpv : bastidepontvieux

Attention pour la Caf de l'Aude : la présentation d'un budget sur l'année civile est exigée, la Caf ne pouvant intervenir sur deux exercices. Par exemple une action qui débiterait sur l'année 2025 au mois de septembre et étant en cours jusqu'au mois de mai de l'année 2026 : Il sera demandé à la structure de déposer un dossier pour l'année 2025 pour la période de septembre à décembre 2025. Un deuxième dossier sera déposé pour l'année 2026. L'accord en 2025 ne garantit pas accord 2026.

Les porteurs de projets sollicitant **la Région** pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régionales (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

Les dossiers respectant les orientations thématiques feront l'objet d'une attention particulière lorsque les projets sont construits avec les habitants. Les financeurs seront sensibles aux projets élaborés en partenariat entre associations ainsi qu'à la complémentarité des actions sur le territoire.

Dans les demandes de financements, le porteur de projet fera systématiquement une demande de financement à au moins 2 des 3 financeurs principaux, à savoir la Ville, L'Etat et l'Agglo.

Pour une action reconduite : les signataires du Contrat de Ville sont en droit de refuser leur soutien à un projet dont le bilan (qualitatif, quantitatif et financier) ne serait pas présenté ou ne permettrait pas d'évaluer l'impact et l'intérêt pour les habitants des quartiers Prioritaires de l'action financée en 2023 et en 2024. Chaque projet renouvelé devra justifier d'une plus-value pour l'année 2025.

Tout projet éligible au Contrat de Ville ne signifie pas obligatoirement qu'il sera retenu pour un financement.

ARTICLE 6 – BUDGET PRÉVISIONNEL

cf annexe N°1

ARTICLE 7 - VALIDATION ET PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Les financeurs peuvent :

- soit refuser le projet,
- soit accepter le projet avec un montant et une action modifiés,
- soit accepter le projet

Un tableau de programmation est alors adopté par les instances délibérantes respectives. Chaque financeur se charge d'adresser aux porteurs de projet après la tenue du comité de pilotage et des instances délibérantes des collectivités et partenaires soit/ou :

- une notification d'accord ou de refus d'attribution de subvention,
- une convention,

Le versement des subventions tient compte du calendrier respectif de chaque financeur. L'action sera éligible si elle obtient un cofinancement d'au minimum 2 partenaires parmi l'Etat, la Ville ou l'Agglo. Le versement aura lieu une fois la convention retournée signée des 2 parties pour Carcassonne Agglo.

ARTICLE 8 - LES EXCLUSIONS DE L'APPEL À PROJETS

Sont exclus de l'appel à projets :

Les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

Les projets non accompagnés de l'attestation justifiant que le Président et le Directeur de l'association ont suivi la formation « valeurs de la république et laïcité » et de la fiche syn-thèse insérées en annexe

ARTICLE 9 - EVALUATION

La contribution de votre projet aux objectifs poursuivis par la structure qui vous a soutenu doit pouvoir être évaluée :

- Dès la constitution du dossier de demande de subvention, vous devez être en mesure de présenter la méthode et les indicateurs de l'évaluation de votre action, (critères pertinents de suivi et d'évaluation au travers d'indicateurs quantifiables et mesurables). La finalité est de mesurer l'impact sur les habitants et sur le cadre de vie des quartiers prioritaires, les résultats de l'action s'apprécient en termes d'amélioration constatée au profit du quartier ciblé et/ou de ses habitants.
- **Les porteurs de projet doivent avoir fourni un bilan intermédiaire écrit au 1^{er} septembre 2025 et se présenter sur convocation écrite, obligatoirement au bilan intermédiaire « oral » qui suivra.**

Toute évolution ou modification par rapport au projet déposé susceptible d'intervenir dans la mise en oeuvre de l'action devra être signalée dans les meilleurs délais à la référente de l'appel à projets. En cas d'absence de réalisation ou de réalisation partielle de l'action subventionnée, les partenaires financiers seront susceptibles de demander un reversement des sommes perçues par le porteur de projet

Le compte-rendu financier, quantitatif et qualitatif doit être renseigné à l'aide du cerfa 15 059*1 à saisir sur Dauphin une fois l'action réalisée au plus tard le 30 juin 2026 et le renvoyer à tous les financeurs.

Le dossier doit être intégralement renseigné et impérativement **DATÉ ET SIGNÉ**. Les actions doivent être réalisées sur l'année civile, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Pour les actions liées au calendrier scolaire, l'appel à projets pourra soutenir des actions qui seront réalisées entre septembre 2025 et juin 2026 (mars 2026 pour l'ANCT). Une demande de report d'action devra être adressée aux financeurs concernés avant le 31 décembre 2025.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

Les porteurs de projet doivent impérativement faire apparaître les logos des partenaires sur tous les outils de communication. Des contacts avec la presse doivent être envisagés afin de relater l'événement, s'il y a lieu. Il est demandé au porteur de l'action d'informer les signataires de la date ou période du déroulement de l'action

ARTICLE 11 - LES FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

Chaque financeur du Contrat de Ville a des compétences et des priorités différentes. L'élargissement des signataires du Contrat de Ville démontre la nécessité de développer la synergie et l'articulation des compétences et dispositifs, qu'ils soient de droit commun ou « spécifiques », pouvant aussi porter des expérimentations.

SIGNATAIRES	Montant mini à solliciter dans demande subvention	Enjeux	Généraux										Transversaux						
			bien-vivre ensemble					Habiter			Travailler		Transition écologique	Mobilité	Participation des habitants	Lutte contre les discriminations			
			Santé	Éducation	Pratiques culturelles	Pratiques sportives	Citoyenneté	Accès aux droits	favoriser et prévenir la tranquillité	Entretien des quartiers	Aménager les quartiers	Développer un habitat durable de qualité dans les QPV					Insertion / formation	Entrepreneuriat	Orientation professionnelle
Etat (ANCT)	500 €		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Carca. Agglo	500 €		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ville de Carcassonne	1000€		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Département	500 €		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Région	2 000 €		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Dans le cadre de l'AAP entrepreneuriat lancement le 4.12.23	X	X	X	X	X	
CAF	1 000 €			X	X	X	X	X							X		X	X	
Alogéa			X	X	X	X	X		X	X	X	X			X	X	X	X	
Habitat audois			X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Marcou			X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Etat (DRAC)	1 000 €				X														
MLOA			X		X	X	X					X		X	X	X		X	

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE AUX PARTENAIRES FINANCIERS	saisie plateforme	cerfa généré par dauphin (envoi version numérique)	cerfa généré par dauphin (envoi version papier, signature originale)	cerfa (bilan final saisie plateforme Dauphin envoi version numérique)	cerfa bilan généré par dauphin (envoi version papier, signature originale)	adresse postale	adresse mail	dossier à remettre au plus tard le 31 janvier 2025
Etat (ANCT)	http://usa-ger-dauphin.cget.gouv.fr	X		X				31 JANVIER 2025
Carca. Agglo		X	X		X	Carcassonne Agglo à l'attention du service politique de la ville 1 rue Pierre Germain 11000 Carcassonne	alexandra.escourroulucon@carcassonne-agglo.fr	
Ville Carca.		X	X		X	Centre d'actions sociales, santé et association 32 rue Aimé Ramond 11000 Carcassonne	william.frey@mairie-carcassonne.fr	
Département		X		X			sebastien.garrabou@aude.fr	
Région	https://mesaidesenligne.laregion.fr						nathalie.fourcade@laregion.fr	
CAF				30/04/2026 X			cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr	
Alogéa		X		X			magali.lafuste@alodgea.fr	
Habitat au- dois		X		X			<a href="mailto:developpementso-
cial@mail.habitat-
au-
dois.fr">developpementso- cial@mail.habitat- au- dois.fr	
Marcou		X		X			julien.rey@marcou-habitat.fr	
Etat (DRAC)		X			X		beatrice.michelena@culture.gouv.fr	
MLOA								

Le porteur de projet devra adresser le cerfa généré par Dauphin à tous les financeurs sollicités, accompagné de l'attestation du Président signée (page 8 sur le site de Dauphin)

Pour « Engagements quartiers 2030 », les co-financements pourront concerner les dispositifs suivants :

Dispositifs	Financeurs
CGEAC Convention Générale d'Éducation Artistique	Agglo, Conseil Départemental, DRAC, Région, Ville de Carcassonne, CAF, État...
MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et conduites addictives	État Préfecture
FIPD : Fond Interministériel de prévention de la délinquance	État Préfecture
PDASR : Plan Départemental d'Actions de Sécurité routière	
ANS : Agence National de Développement du Sport	SDJES
DILCRAH : Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti - LGBT	État Préfecture
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	CAF
PDI : Programme Départemental d'Insertion (pour les bénéficiaires du RSA)	Département
FSE-Inclusion : Fond Social Européen	Département / Europe
FDVA : Fond pour le Développement de la Vie Associative	SDEJS
REAAP : Réseau d'Écoute et d'Appui et Accompagnement des Parents	CAF

ARTICLE 12 - PROCÉDURE D'INSTRUCTION ET CALENDRIER

Un temps d'échange est proposé à tout porteur de projet avant la date limite de dépôt de demande de subvention. Les porteurs de projets désireux d'accompagnement peuvent solliciter les chargées de missions, pour obtenir leur contact, se référer à l'annuaire P11

Étapes	Calendrier
Diffusion de l'appel à projets	2 décembre 2024
Accompagnement des porteurs de projets	2 décembre 2024 au 30 janvier 2025
Dépôt du dossier	Au plus tard le 31 janvier 2025
Instruction des dossiers	Décembre 2024 / Février 2025
Accueil des porteurs de projets pour une présentation du projet	Semaines 10 et 11 des modifications/précisions sur votre projet peuvent vous être demandées.
Envoi des notifications / conventions	Entre juin et juillet 2025
Bilan final des actions réalisées en 2024 (cerfa à chaque financeur)	Au plus tard 30 Juin 2025 (sauf CAF avril 2025)
Bilans intermédiaires oral et écrit des actions financées en 2025	Septembre 2025
Bilan final des actions financées en 2025 (cerfa à chaque financeur)	Au plus tard 30 juin 2026 (sauf CAF avril 2026)

ARTICLE 13 - PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

Nature de l'organisme	<input type="checkbox"/> Documents à fournir pour une première demande	<input type="checkbox"/> Documents à fournir pour un renouvellement
Association loi 1901	<input type="checkbox"/> Dossier de demande de subvention + clause d'engagement de respect du principe d'égalité et de lutte contre les discriminations + attestation VRL* + fiche synthèse action	<input type="checkbox"/> Dossier de demande de subvention + clause d'engagement de respect du principe d'égalité et de lutte contre les discriminations + attestation VRL + fiche synthèse action
	<input type="checkbox"/> Les comptes approuvés du dernier exercice clos	<input type="checkbox"/> Les comptes approuvés du dernier exercice clos
	<input type="checkbox"/> Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions	<input type="checkbox"/> Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions
	<input type="checkbox"/> Le plus récent rapport d'activité approuvé	<input type="checkbox"/> Le plus récent rapport d'activité approuvé
	<input type="checkbox"/> Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire	<input type="checkbox"/> Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
	<input type="checkbox"/> Liste des personnes en charge de l'administration de l'association régulièrement déclarée	<input type="checkbox"/> Bilan du projet financé n-1 <input type="checkbox"/> Avoir saisi le questionnaire évaluatif en ligne « google forms »
	<input type="checkbox"/> Statuts	<input type="checkbox"/> Les autres documents de la colonne ci-contre ayant subi des changements <input type="checkbox"/> Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre
	<input type="checkbox"/> Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du SIRET	
	<input type="checkbox"/> Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre	
	Collectivités et autres organismes	<input type="checkbox"/> Dossier de demande de subvention
<input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire		<input type="checkbox"/> A fournir si changement de situation

*** ATTESTATION DE FORMATION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA LAÏCITÉ**
Sur décision gouvernementale, une formation aux Valeurs de la République et Laïcité, validée par une attestation, est obligatoire pour la direction et la présidence des structures souhaitant bénéficier des crédits de la politique de la ville de l'Etat au titre du contrat de ville. Elle constitue un critère d'éligibilité du dossier.

Si le Président de votre association a changé, si vous êtes un nouveau porteur de projet et n'avez pas fait cette formation, vous pouvez vous inscrire auprès de Corinne RAVON : c.ravon@ligue11.org qui met régulièrement en place des créneaux de formation.

III- PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La politique publique de lutte contre les discriminations constitue une question centrale et fondatrice de la politique de la ville. Elle est un des axes prioritaires d'« engagements quartiers 2030 » et doit se décliner en programmes d'actions opérationnels.

Pour 2025 : l'objectif en matière de plan de lutte contre les discriminations est de co-construire des projets ciblés (thématique, territoire) avec les acteurs des quartiers prioritaires travaillant en lien avec les habitants, le but étant d'identifier, de prévenir et de réduire les discriminations sur le territoire.

5 axes seront privilégiés pour 2025 :

1. S'engager formellement à agir
2. Communiquer et informer sur le sujet
3. Mieux identifier et mieux traiter les discriminations
4. Donner les moyens d'action aux citoyens
5. Constuire des projets au sein des commissions thématiques

IV- PRIORITÉS POUR 2025

DÉFI	OBJECTIFS	ACTIONS
GRANDIR/BIEN-VIVRE ENSEMBLE	1. Vivre en bonne santé.	1-Mise en œuvre d'actions afin de rompre l'isolement et de favoriser le soutien à l'autonomie et au bien-être des personnes âgées. 2- Accompagnement d'un groupe d'habitants en situation de surpoids à travers un parcours visant à l'amélioration de sa santé physique et mentale.
	2. Réussir l'éducation des enfants et accompagner les parcours de jeunes vers l'autonomie.	1-Définition d'offres d'aide et d'accompagnement à la scolarité, de lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme juvénile. 2-Mise en place d'actions de soutien à la fonction parentale à travers des temps partagés parents/enfants et des ateliers parentalité.
	3. Développer les pratiques sportives et leur accessibilité.	1-Lancement de séances sportives douces (yoga...) à destination du public adulte dans les QPV. 2- Proposition de mise en place d'un service de transport hebdomadaire au départ des QPV afin d'acheminer les jeunes vers les clubs sportifs de la ville, afin d'y pratiquer des activités sportives annuelles à coût préférentiel
	4. Développer les pratiques culturelles et leur accessibilité.	1-Déploiement d'offres de pratiques culturelles et artistiques diversifiées dans et hors QPV (théâtre, dessin, danse...) pour tous les âges. 2- Création de projets avec la participation active des habitants valorisant la diversité des langues dans les QPV à travers les différentes esthétiques (musique, cinéma, littérature, photographie...) 3- Proposition d'une formation « médiation culturelle » à destination des acteurs de terrain politique de la ville 4- création d'activités complémentaires au musée numérique de la Microfolie
	5. Favoriser les solidarités et l'accès aux droits.	1- Développement de manifestations festives tout au long de l'année en co-construction avec les habitants. 2-poursuite de l'offre d'apprentissage du français pour renforcer l'autonomie. 3- Animation d'espace de socialisation intergénérationnel sur le quartier de Fleming.
Enjeu transversal	6. Pratiquer une activité sportive pour vivre en bonne santé et découvrir son environnement culturel	A travers une programmation annuelle de parcours à vélo et/ou à pied faire découvrir le patrimoine local aux habitants des QPV

DÉFI	OBJECTIFS	ACTIONS
HABITER	1. Favoriser et prévenir la tranquillité	1-Intensification de la présence des acteurs sur l'espace public (celui de Fleming et d'Ozanam en priorité) en proposant de l'animation régulière. 2-Lancement de temps d'échanges et de rencontres entre les habitants et les forces de l'ordre et de secours. 3-Maintien de la médiation nocturne et intensification de la prévention diurne.
	2. Entretien et embellir les lieux de vie.	1- Proposition d'un projet innovant pour embellir plusieurs QPV en tenant compte des spécificités de chacun d'entre eux et en y associant les habitants. 2-Rénovation des infrastructures créées lors des précédents chantiers tremplins. 3-Poursuite d'actions d'auto-réhabilitation des logements en croisant avec des logiques d'économie circulaire.
	3. Aménager des quartiers à vivre pour toutes et tous et accompagner les « grands projets du territoire ».	1-Propositions d'ateliers afin d'éveiller les consciences sur la nécessité d'utiliser les modes de mobilité douce.
	4. Développer un habitat durable de qualité dans les QPV	1-Création d'ilôts de fraîcheur en cœur de QPV. 2-Mise en place d'actions sensibilisant les habitants aux éco-gestes
Enjeu transversal	5. Découvrir les métiers liés à l'Habitat	Création et programmation sous forme d'ateliers de parcours de découverte et d'initiation pour tous.

DÉFI	OBJECTIFS	ACTIONS
TRAVAILLER	1. Rapprocher les publics des QPV des opportunités économiques du grand territoire.	1-Mise en place de permanences et d'organisation de temps de rencontre en pied d'immeuble afin de faire connaître les propositions de formation et d'emploi aux habitants des QPV. 2- Proposition d'ateliers de préparation à l'emploi (le savoir-être). 3- Séances d'apprentissage de la langue française spécifiques au monde du travail. 4- Poursuite d'accompagnement de groupes entrés dans un parcours de formation, d'emploi ou de maintien dans l'emploi par l'accès à des dispositifs d'aide à la mobilité pour un effet levier durable. 5- Création d'un réseau d'acteurs de l'emploi afin de mobiliser l'écosystème d'entrepreneurs à travers des actions au profit des habitants des QPV.
	2. Ouvrir le champ des possibles des plus jeunes	1- Construction de projets innovants, type parcours afin d'aider les jeunes à entrer en formation. 2- Proposition d'un forum de l'orientation et de découverte des métiers. 3- Mise en place d'ateliers numériques pour obtenir les pré-requis nécessaires à la poursuite des études (expl : certification PIX...) 4- Création d'un dispositif Coopérative Jeunes Majeurs en lien avec l'écosystème économique du territoire.
	3. Valoriser l'initiative économique des habitants.	1-Création d'une cartographie référençant les entreprises immatriculées et en activité dans les QPV. 2-Mise en place d'actions en lien avec la culture entrepreneuriale.
	4. Dynamiser l'offre commerciale de proximité	1- Réalisation d'un diagnostic des besoins en commerce de proximité dans les QPV.
Enjeu transversal	S'appuyer sur les professionnels des Arts Vivants afin de faire connaître la diversité des métiers afférents	Programmation de temps événementiels partenariaux dans le but d'organiser des visites du patrimoine ainsi que la découverte des métiers des Arts vivants.

L'action que vous déposerez dans le cadre de cet appel à projets devra répondre à minima à l'un des 4 défis transversaux ci-dessous, une attention particulière sera apportée à la manière dont vous mesurerez l'impact de votre action au regard du défi choisi (choix des indicateurs d'évaluation...)

DÉFIS TRANSVERSAUX : Lutte contre les discriminations / Transition écologique / Mobilité / Participation des habitants

DÉFIS TRANSVERSAUX	TYPES D'ACTIONS
Lutter contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> Chaque porteur de projet est encouragé à signer la charte de lutte contre les discriminations (contact Mme Delaveyne : chargée de mission politique de la ville – Carcassonne Agglo) Le porteur de projet qui choisira ce défi transversal devra expliquer la manière dont cette thématique sera abordée.
Transition écologique	Pour répondre à cet enjeu transversal, le porteur de projet devra inclure dans son action des gestes d'éco-citoyenneté et sensibiliser le public à cette cause (détailler la démarche).
Mobilité	Lorsqu'une action nécessitera le déplacement des habitants le porteur de projet devra impérativement proposer un ou des modes de transport (privilégier la mobilité douce).
Participation des habitants	La participation des habitants doit être pensée à chaque étape de la méthodologie du projet (de l'émergence du projet à l'évaluation).

ANNUAIRE DES PERSONNES RÉFÉRENTES

« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

CARCASSONNE AGGLO - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
Alexandra Escourrou -Lucon	Cheffe de service Politique de la Ville Référente de l'appel à projet	47 Allée d'Iéna 11000 Carcassonne	alexandra.escourroulucon@carcassonne-agglo.fr	04 68 11 95 60
Julie Delaveyne	Chargée de mission Cohésion Sociale Coordnatrice PRE		julie.delaveyne@carcassonne-agglo.fr	04 68 10 55 58
Frédéric Fillaquier	Chargé de mission Cadre de vie / GUP / Participation citoyenne		frederic.fillaquier@carcassonne-agglo.fr	04 68 10 56 47
Bouchaïb Danguire	Chef de projets CitésLab	EVS 72 rue du 4 Septembre 11000 Carcassonne	bouchaib.danguire@carcassonne-agglo.fr	06 07 44 82 97

CARCASSONNE AGGLO - CGEAC				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
Cathy Py	Directrice « programmation et développement culturel »	1 rue Pierre Germain 11890 Carcassonne Cedex 9	cathy.py@carcassonne-agglo.fr	04 68 79 37 96

PRÉFECTURE DE L'AUDE				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
Nicole Gleizes		Préfecture de l'Aude DPPPAT - BIDT Politique de la Ville, 52 rue Jean Bringer, CS 20001 , 11 836 Carcassonne cedex 9	nicole.gleizes@aude.gouv.fr	04 68 10 28 88
Catherine Fraterli			catherine.fraterli@aude.gouv.fr	04 68 10 28 96

VILLE DE CARCASSONNE - CENTRE D'ACTION SOCIALE				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
William Frey	Chef de service Politique de la Ville et vie associative	32 rue Aimé Ramond 11000 Carcassonne	william.frey@mairie-carcassonne.fr	04 68 77 73 24
Patricia Lion	Adjointe au chef de service			04 68 77 73 27
Mohamed OUALI	Agent référent Politique de la Ville		politiqueville@mairie-carcassonne.fr	04 68 77 74 16
Ahmed AHCINI	Agent référent Politique de la Ville			04 68 77 73 33

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
Catherine Gilbert	Directrice Pôle des Solidarités / Direction Action Sociale et Insertion	Hôtel du Département Allée Raymond Courrière 11000 Carcassonne	catherine.gilbert@aude.fr	04 68 11 65 52
Sébastien Garrabou	Responsable Pôle accompagnement vers l'emploi / Service insertion		sebastien.garrabou@aude.fr	
Céline Saux	Collaboratrice Pôle accompagnement vers l'emploi / Service insertion		celine.saux@aude.fr	

CAF DE L'AUDE				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
Cédric Dézarnaud	Chargée de Conseil et de Développement Coordnatrice logement	18 avenue des Berges de l'Aude 11872 Carcassonne Cedex 9	cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr	04 68 11 61 03

RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
Nathalie Fourcade	Chargé de mission Politique de la Ville	Service Politique de la Ville et Territoires Urbains 201 avenue de la Pompignane 34064 Montpel- lier cedex 02	nathalie.fourcade@laregion.fr	05 61 33 50 55

ÉDUCATION NATIONALE				
Agent	Mission	Adresse	Mail	Téléphone
Isabelle Malafosse	Chargée de mission Politiques éducatives et égalité des chances	67 rue Antoine Marty - 11000 CARCASSONNE	ce.dsden11-polvil@ac-montpellier.fr isabelle.malafosse1@ac-montpellier.fr	04 68 11 57 50

ANNEXE 1 : COMMENT RENSEIGNER LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Projet n° 6. Budget⁵ du projet

Année ou exercice du au

Budget supplémentaire - projet pluriannuel
Suppression du budget - projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	
La subvention sollicitée de <input type="text"/> €, objet de la présente demande représente <input type="text"/> % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.			

² Ne pas indiquer les centimes d'euros.
⁵ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.
⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Janvier 2022 - Page 7 sur 9

- Mentionner tout financement confondu PDV et hors PDV
- Distinguer les différents organismes sociaux CAF, bailleurs sociaux...
- Préciser la nature des autres établissements publics
- Equilibrer budget: le montant des charges = le montant des produits
- La totalité des subventions publiques ne doivent pas dépasser 80 % du coût total de l'action

CLAUDE D'ENGAGEMENT DE RESPECT DU PRINCIPE D'EGALITE ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La politique publique de la lutte contre les discriminations constitue une question centrale et fondatrice de la politique de la ville.

Le représentant légal de l'organisme demandeur : (NOM, Prénom)
s'engage à :

- Garantir** le principe de non-discrimination au sein des actions financées dans le cadre du contrat de ville de Carcassonne
- Promouvoir** la diversité et l'égalité des chances des publics accueillis au sein des actions financées dans le cadre du contrat de ville de Carcassonne
- Signaler** à la cellule d'alerte territoriale* les situations de discriminations rapportées par des habitants ou habitantes des Quartiers prioritaires de ville via la fiche de signalement.

Contact DELAVEYNE Julie : julie.delaveyne@carcassonne-agglo.fr

Le

A

Signature

* cellule composée de partenaires locaux afin d'analyser et traiter les situations de discriminations potentielles

NB : Une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap...) ET relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination : l'âge, du sexe, de l'origine, de la grossesse, de la situation de famille, de l'apparence physique, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, des opinions politiques, des activités syndicales, de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race, une nation, de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion, de la perte d'autonomie, de la précarité sociale, des opinions philosophiques, de la capacité à s'exprimer dans une autre langue que le Français, de la domiciliation bancaire.

FICHE ACTION - AAP 2025 CONTRAT DE VILLE

Porteur de Projet XXX	Président / Présidente XXX	Téléphone XXX
Intitulé de l'action XXX		

Période de réalisation XX/XX/XX au XX/XX/XX	Budget structure n-1	Budget prév. 2025
--	----------------------	-------------------

Contact		Quartiers prioritaires (à cocher)	
Nom (fonction) XXX	XXX	<input type="checkbox"/> Grazaillès	<input type="checkbox"/> La Conte/Ozanam
Téléphone XXX	XXX	<input type="checkbox"/> Fleming/La Reille	<input type="checkbox"/> Le Viguier/St-Jacques
Email XXX	XXX	<input type="checkbox"/> Bastide/Pont-Vieu	<input type="checkbox"/> L'Aiguille (hors QPV)

Caractère de l'action (à cocher et compléter)		Défis (à cocher)	Défis Transversaux (à cocher)
<input type="checkbox"/> Nouvelle action		<input type="checkbox"/> Grandir/Bien-vivre ensemble	<input type="checkbox"/> Mobilité
<input type="checkbox"/> action intégrée dans une CPO		<input type="checkbox"/> Habiter	<input type="checkbox"/> Transition écologique
<input type="checkbox"/> Reconstitution depuis XXX	Subventions globales attribuées N-1 : XXX	<input type="checkbox"/> Travailler	<input type="checkbox"/> Participat* habitants
			<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations

thématique (à cocher)		
<input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> découverte des métiers	
<input type="checkbox"/> Education	<input type="checkbox"/> développement durable/éco-citoyenneté	
<input type="checkbox"/> Sport	<input type="checkbox"/> tranquillité publique	
<input type="checkbox"/> Citoyenneté	<input type="checkbox"/> entretien/aménagement espaces publics	
<input type="checkbox"/> parentalité		
<input type="checkbox"/> Solidarité / Accès aux droits		
<input type="checkbox"/> entrepreneuriat		
<input type="checkbox"/> formation, emploi		

Description de l'action	
Ne pas renseigner	

Bénéficiaires				Catégories			
Hommes	XX	dont QPV	XX	jeunes	XX	intergénérationnel	XX
Femmes	XX	dont QPV	XX	adultes	XX		
Total	XX	Total	XX	Total	XX	Total	

Financeurs		Demande	Obtenu	Financeurs		Demande	Obtenu
Ville Carcassonne	XX €			CAF		XX €	
Carcassonne Agglo	XX €			Alogéa		XX €	
Etat (ANCT)	XX €			Habitat Audois		XX €	
Conseil Départemental 11	XX €			DRAC		XX €	
Conseil Régional Occitanie							
				Total			0 €

Coût de l'action	XX €	XX %	Ressources propres (auto-financ.)	XX €	XX %
dont charges de personnel	XX €	XX %	Financement public demandé	XX €	XX %
dont rémunération intermédiaire(s)	XX €	XX %	Financement public obtenu		

Commentaires

